LA CHARTE INFORMATIQUE

A l'attention de Monsieur le Proviseur Marc Durant.

Monsieur,

Selon le guide fournit par l'**ANSSI**¹ (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) une charte informatique doit contenir les huit points clés décrits ci-après.

L'objectif, qui permet de sensibiliser les utilisateurs des moyens informatiques et par conséquent de préserver la sécurité du système d'information. Ce point est respecté dans la **Charte d'utilisation mis en œuvre au Lycée Bonaparte**² et plus précisément dans son préambule.

Des définitions claires et précises des termes clés employés permettent de limiter les problèmes de compréhensions, d'autant plus auprès des jeunes élèves, ainsi que leur libre interprétation créant une confusion juridique, d'autant plus qu'une charte informatique est un document à portée juridique. La charte du lycée explicite bien les termes qu'elle utilise.

L'objet et sa portée qui précise les **droits** et **devoirs** des utilisateurs mais aussi possiblement du ou des administrateurs dont la responsabilité est plus importante³.Les devoirs sont présents dans les points 2.1 et 2.2 de la charte informatique du lycée.

Les usages qui recensent l'ensemble des besoins auxquels le système d'information doit répondre, répertorie l'ensemble des moyens informatiques et outils numériques mis à disposition ainsi que définir les pratiques autorisées. Nous retrouvons ces usages dans la partie 1 de la charte informatique de l'établissement.

Les définitions des devoirs utilisateurs qui sensibilisent encore les utilisateurs et permet de spécifiés des mesures plus détaillées sur ces devoirs, engageant l'utilisateur à se comporter de façon responsable vis-à-vis des moyens qui lui sont proposés et des autres utilisateurs qui l'entourent.

Les mesures de contrôle misent en place afin que les utilisateurs soient informés au préalable de ces mesures, conformément à la Loi Informatique et Libertés rédigée par

¹ https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2017/06/guide-charte-utilisation-moyens-informatiques-outils-numeriques anssi.pdf

² Charte d'utilisation des services et outils numériques mis en œuvre au Lycée Bonaparte

³ https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2015/02/guide admin securisee si anssi pa 022 v2.pdf (v2 2018)

la **CNIL** (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). La partie 3, « Contrôles effectués sur les équipements et les services numériques », comprend ce point clé.

Les Sanctions pour l'utilisateur en cas de non-respect de la charte informatique, définis grâce à une échelle de sanctions disciplinaires ainsi que les sanctions juridiques (civile ou pénale) vis-à-vis des répercussions sur la sécurité du système informatique. Les sanctions concernant la charte du lycée Bonaparte sont présente dans la partie 4.

Et enfin, **s'assurer de l'opposabilité de la charte** qui implique la nécessité de portée à la connaissance des utilisateurs cette charte et donc son acceptation. Ce point n'est pas indiqué explicitement dans la charte du lycée, cependant la charte est distribuée et présentée en début de chaque année scolaire avec devoir de signature, de plus son opposabilité est mentionnée dans le règlement intérieur de l'établissement.

En conclusion, la charte informatique de votre établissement semble correspondre au critère de l'ANSSI et incombe autant l'utilisateur, ici les élèves et le personnel du lycée, que vous Monsieur le Proviseur. De plus, en ce qui concerne toutes les données à caractère personnels et leurs traitements, elles sont soumises au **RGPD**⁴ (Règlement Général sur la Protection des Données) rédigé par la CNIL et doivent de manière systématique être déclarées et autorisées par la CNIL. Par ailleurs, cette charte permet d'entamer la validation de certains points sur l'évaluation du niveau de sécurité des données personnelles du lycée Bonaparte également fournit par la CNIL⁵.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Proviseur, l'expression de mon profond respect.

Schalckens Valentine, étudiante en BTS SIO 1ère Année option B SLAM au lycée Bonaparte.

⁴ https://www.cnil.fr/fr/rgpd-par-ou-commencer

⁵ https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/check_list_0.pdf